

## Compte rendu de manifestation:

## Le rapport Bergier, 2002-2022. Quel bilan?

24 mai 2022, Genève

Organisé par : Maison de l'histoire, Université de Genève

Auteur du compte rendu : Fabio Rossinelli, LabiSAlp, Università della Svizzera italiana

Vingt années se sont écoulées depuis que la <u>Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale</u> (CIE), communément appelée Commission Bergier (du nom de son président, Jean-François Bergier), a publié en 2002 son rapport final. Celui-ci résumait les résultats d'une recherche quinquennale (1997-2002) mandatée par le Conseil fédéral pour répondre à différentes questions en lien avec la posture internationale de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Le rapport final s'est accompagné de vingt-cinq volumes d'approfondissements thématiques, pour un total de onzemille pages d'études. A l'initiative de la <u>Maison de l'histoire</u>, une conférence publique a été organisée à l'Université de Genève le 24 mai 2022 afin de proposer un bilan de cette importante contribution qui, à l'époque de sa parution, a fait l'objet de vives critiques pour avoir écorné l'image mythique d'une Suisse dont les autorités ont longtemps célébré l'attitude soi-disant exemplaire et neutre. L'événement, modéré par ADRIÀ BUDRY CARBÓ (<u>Public Eye</u>, anciennement Déclaration de Berne), a été introduit par RUTH DREIFUSS (ancienne conseillère fédérale, première femme à la présidence de la Confédération) et a vu participer MARC PERRENOUD en qualité d'orateur principal (ancien conseiller scientifique de la CIE).

Dans son introduction, Ruth Dreifuss a rappelé quelques jalons de la mise en place de la CIE. L'affaire des fonds en déshérence – qui concernait l'argent que les victimes du nazisme avaient déposé sur des comptes suisses et dont les banques refusaient l'accès aux héritiers – est apparue sur la scène politique fédérale en 1995. A cette époque, le Conseil fédéral a estimé qu'il n'y avait pas la nécessité d'agir. Seulement quelques mois plus tard, sous la pression des Etats-Unis et plus particulièrement du Congrès juif mondial, la question a été reprise dans un climat de polémiques et de tensions diplomatiques. En 1996, le Conseil fédéral a institué par arrêté la CIE. Très rapidement, l'affaire des fonds en déshérence n'est devenue qu'une question parmi d'autres à aborder. Les relations économiques avec les puissances de l'Axe ou encore le refoulement des réfugiés ont enrichi le programme de recherche. La publication du rapport final de la CIE, contrairement à celle des rapports intermédiaires, n'a finalement suscité qu'une réaction modérée, car, entretemps, les banques helvétiques avaient trouvé un arrangement financier avec le congrès juif mondial : un solde de tout compte dépassant les deux milliards de francs. L'intérêt public était passé à autre chose et le débat prévu au parlement fédéral n'a plus eu lieu.

Marc Perrenoud rappelle tout d'abord sa longue collaboration avec Jean-François Bergier, avec qui, en 1991, il a publié le <u>premier volume</u> des Documents diplomatiques suisses consacré à la Seconde



Guerre mondiale. Cette publication a été accueillie dans l'indifférence la plus totale, mais l'attention sur le rôle de la Suisse durant le conflit de 1939-1945 se serait bientôt amplifiée.

Avant d'aborder le parcours de la CIE proprement dit, Marc Perrenoud revient sur trois facteurs qui ont caractérisé la posture des autorités fédérales dans la phase finale de la guerre et dans l'immédiat après-guerre. En premier lieu, il y a ce qu'il appelle, en reprenant l'expression de Jean-Claude Favez, le « rattrapage humanitaire » : la Confédération, lorsque le conflit mondial s'approchait de sa fin, a ouvert massivement ses frontières aux réfugiés et s'est lancée dans des programmes d'aide aux victimes de la guerre, alors que jusque-là l'attitude officielle avait été pour le moins restrictive. Deuxièmement, le rôle de l'armée a commencé à être exalté en Suisse en tant que symbole de résistance du pays. Enfin, lorsque les autorités helvétiques en 1946 ont dû rendre compte aux Alliés de la participation active de la Suisse aux programmes économiques des puissances de l'Axe, un « miracle diplomatique » – pour utiliser une expression employée à l'époque – s'est manifesté à Washington : le contexte de la guerre froide a permis en effet de blanchir l'image de la Confédération afin que cette dernière fût rapidement intégrée dans le bloc dit occidental face à l'Union Soviétique. L'ensemble de ces facteurs a marqué l'essor d'une série de mythes concernant l'histoire suisse, tels que la Suisse terre d'asile, l'héroïsme de l'armée ou encore la création du secret bancaire pour sauvegarder les avoirs des Juifs de la menace nazie.

Si la CIE, durant la période de crise entre la Suisse et les États-Unis du milieu des années 1990, a été investie d'un mandat officiel et a pu ainsi contribuer à démythifier l'histoire du pays ou plutôt le récit national, elle pouvait s'appuyer quand même sur plusieurs acquis de la recherche historique. Marc Perrenoud rappelle à ce propos les rapports de Carl Ludwig (1957) et d'Edgar Bonjour (1970), eux aussi mandatés par la Confédération, qui ont étudié respectivement la politique de refuge et de neutralité. La Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses (1983) a également contribué au renouveau historiographique sur la période des fascismes, de même que les articles – qui avaient suscité une forme de scandale médiatique à l'époque de leur parution – de l'ancien archiviste fédéral Oscar Gauye (1985) au sujet du général Guisan, articles dévoilant l'admiration de ce dernier pour Mussolini et Pétain. La CIE adoptait une position différente par rapport à ses prédécesseurs en raison du fait que, pour la première fois en Suisse – et probablement dernière – le Conseil fédéral avait décrété l'ouverture obligatoire des archives des entreprises privées, comme les banques et les assurances. Les historiennes et historiens de la CIE, même si à de conditions strictes, ont ainsi pu mettre main sur des sources normalement inaccessibles.

La CIE est donc entrée dans les coulisses de la recherche. Cela n'a cependant rien eu d'évident, ni de facile, bien au contraire. D'un côté, les archives privées étaient beaucoup plus grandes que prévu et souvent non inventoriées ; en outre, devant l'interdiction de photocopier les documents, il a fallu péniblement négocier un compromis. De l'autre, le programme de recherche de la CIE, qui devait inclure les fonds en déshérence et les refoulements des réfugiés, s'était entretemps considérablement élargi, avec désormais une vingtaine de thèmes principaux à développer. Entre autres : les transactions sur l'or et les devises ; la gestion de fortune ; la question du commerce d'art et de bijoux ; le rôle de l'industrie suisse de matériel de guerre ; le financement des exportations et importations ; la surveillance des banques. Finalement, après cinq ans de travail, la CIE a pu publier (entre 2001 et 2002) vingt-cinq volumes thématiques et le rapport final. Ce dernier a subi le contrecoup d'un timing rédactionnel extrêmement serré, rendant sa lecture un peu



indigeste pour le grand public – ce à quoi a remédié Pietro Boschetti avec son livre de poche Les Suisses et les nazis. La Commission Bergier pour tous (2004). Pour ce qui concerne les résultats obtenus sur le plan scientifique, Marc Perrenoud prend le parti de lire intégralement l'exposé que Jean-François Bergier, président de la CIE, prononça à l'occasion de sa <u>dernière conférence de presse</u> officielle.

Comment les travaux de la CIE ont-ils été accueillis ? Les accusations de méconnaissance et d'incompétence, voire de mauvaise foi, ont été aussi nombreuses que virulentes. Parmi les adversaires les plus acharnés, il y avait, parmi d'autres, l'économiste Jean-Christian Lambelet de l'Université de Lausanne. Les critiques sont allées au-delà du monde universitaire. Crédit Suisse a par exemple publié un livre en 2001 pour expliquer aux historiennes et historiens de la CIE, ainsi qu'à un public plus large, comment il fallait traiter les problèmes d'histoire économique, aboutissant à la conclusion que les directeurs des banques helvétiques n'avaient pas de responsabilités dans l'affaire des fonds en déshérence (les juristes étaient fautifs du point de vue des banques). Encore en 2009, le journaliste Frank Bridel a publié un livre intitulé Pour en finir avec le rapport Bergier. Les attaques, en somme, ont été nombreuses, et Marc Perrenoud n'a pas manqué d'en relever les principales.

La réception des travaux de la CIE a cependant été aussi positive et constructive. Preuve en est que, dans leur foulée, de nombreuses thèses et recherches ont été publiées, surtout chez les éditions Antipodes (Lausanne) et Alphil (Neuchâtel). Ces contributions ont abordé non seulement des aspects novateurs de l'histoire suisse durant la période du national-socialisme et du fascisme, mais également d'autres versants du passé du pays. En témoignent les récents ouvrages de Thibaud Giddey sur la régulation bancaire en Suisse (2019) et d'Isabelle Lucas sur l'impérialisme helvétique en Argentine (2021), les deux s'inscrivant dans le sillage des travaux de la CIE. A l'étranger, la CIE est souvent prise comme exemple en matière de renouveau historiographique. Non seulement les citations sont nombreuses, mais des commissions indépendantes d'experts sur le modèle de la CIE ont été organisés pour aborder des problèmes similaires, notamment au Liechtenstein. Tout cela a été accompagné d'événements mémoriels et de publications thématiques, relatives par exemple à la Shoah, où les apports historiques de la CIE ont trouvé et trouvent assez régulièrement leur place. Si le développement de ces projets n'est pas fréquent, ni particulièrement médiatisé, la poursuite de ce travail dans le temps est rassurante.

Le chantier à poursuivre pour donner suite aux recherches de la CIE et pour divulguer ses acquis historiques reste en tout cas considérable, de même que l'effort à entreprendre en matière d'enseignement et de manuels scolaires. Une véritable mise en valeur, planifiée et systématique, n'a pas eu lieu jusqu'à présent. En revanche, ces travaux peuvent tomber dans l'oubli – une perspective en partie déjà actuelle. Comme le constate un <u>récent article de presse</u> (2022) cité par Marc Perrenoud, en effet, « c'est le rapport Bergier qui, aujourd'hui, est tombé en déshérence : on s'est empressé de l'oublier ».



Citation: Rossinelli Fabio, «Le rapport Bergier, 2002-2022. Quel bilan?», infoclio.ch comptes rendus, 15.06.2022. En ligne: <a href="https://www.doi.org/10.13098/infoclio.ch-tb-0241">https://www.doi.org/10.13098/infoclio.ch-tb-0241</a>>.